

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260430-DELIB_41_2026-DE



Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Pascal CROZ, Isabelle PETITJEAN, Jean-Marc BONINO, Maire-Adjoint – Mmes et MM Marc BERTHOLMÉ, Bradley CARLSON, Pauline CLÉO, Nathalie HAGENMULLER, Danièle DAVAL, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Tiffany TROLLET, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence BIASINI (procuration à Anne-Sophie OBER) et MM Patrick BOUCHARD (procuration à Isabelle PETITJEAN), Matthieu COMPOIS (procuration à Nicolas EVRARD)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

41/2026

Objet : Désignation des délégués qui siègeront à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite aux élections municipales, il convient de renouveler les délégués qui siègeront à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie en date du 23/12/2003 n°2003-2914,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et notamment les articles 7-8 et 9,

Vu le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et notamment l'article 10,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26/06/2008 approuvant l'adhésion de la Commune à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient pour la Commune de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que la désignation a lieu à scrutin secret, sauf si l'Assemblée en décide autrement à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **DÉCIDE** de ne pas procéder à l'élection des délégués à bulletins secrets, mais à mains levées et **PROCÈDE** à l'élection des délégués appelés à siéger à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

A l'issue du vote, sont élus pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :

Délégué titulaire

Monsieur Nicolas EVRARD

Délégué suppléant

Monsieur Jean-Marc BONINO

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 26/05/2026 et de sa publication le 27/05/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.